

**Syndicat
Énergies
Zone
Est
Oise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 04 mars 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
18	18	17

L'an deux mille quatorze, le quatre mars.

À 18h30, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POTELLE.

Date de la convocation :
Le 25 février 2014

Date d'affichage

12 MARS 2014

Présents :

Monsieur POTELLE Jean-Jacques, Mesdames HENNION Patricia et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BOILET Daniel, CZYZ Alain, DEFOOR Bernard, FERREIRA Olivier, FONTAINE Dominique, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, HAUDRECHY Jean-Pierre, HENNON Jean-Louis, KOROLOFF Ludovic, LEBOEUF Jean-Pierre et TASSIN Jackie.

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2014

Absents : Messieurs CARVALHO Patrice, qui avait donné pouvoir à monsieur TASSIN Jackie et FERRY Dominique.

Secrétaire : Madame Corinne TROUVAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5722-1 à L5722-10,

VU l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 portant création, au 1^{er} janvier 2014, du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO),

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical du 14 janvier 2014,

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver le budget primitif 2014, tel qu'il ressort des documents budgétaires joint à la présente délibération et élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables (M14).

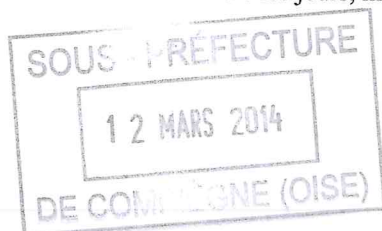
Présentation de la proposition :

Montant total du budget : 3 485 736.00 €
Dont Section de fonctionnement : 1 226 596.00 €
Dont Section d'investissement : 2 259 140.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2014 tel qu'il lui a été présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.



Le Président
Jean-Jacques POTELLE

